



## REPÚBLICA DE ANGOLA

**Discours de son Excellence le Président de l'Assemblée Nationale de la République d'Angola, Fernando Piedade Dias dos Santos, à l'occasion de la 138<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP  
24-28 Mars 2018**

**Honorable Madame Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'UIP,**

**Honorables Messieurs les Députés,**

**Excellence Monsieur Martin Chungong, Secrétaire-Général de l'UIP,**

**Mesdames et Messieurs,**

Au nom de l'Assemblée Nationale de l'Angola, acceptez nos chaleureuses salutations et la reconnaissance des excellentes conditions de travail créées pour la réalisation avec succès des travaux de la présente Assemblée.

Permettez-moi de commencer par adresser des salutations spéciales à Madame **Gabriela Cuevas Barron**, Présidente de l'UIP, dans celle qui est sa première Assemblée en qualité de Présidente. C'est la deuxième fois de l'histoire de l'UIP que nous avons une femme à sa présidence, un fait historique pour notre lutte conjointe pour la promotion de l'égalité entre les genres et la persécution des droits politiques, économiques et sociaux des femmes. Permettez-moi, pour cela de vous présenter nos vœux de plein succès dans votre noble tâche.

**Chers collègues Parlementaires,**

Dans un passé pas très lointain, la République de l'Angola a terminé un conflit fratricide de 27 ans, ce qui a fait de millions de déplacés et de réfugiés. Pendant le conflit, on estime que le nombre de déplacés internes ait atteint près de 3,8 millions de personnes.

En 2001, l'Angola et le Soudan étaient les pays de l'Afrique subsaharienne avec le plus grand nombre de déplacés internes ; le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et l'Organisation Internationale pour les Migrations ont calculé que pendant la période de conflit, près de 420 mille angolais se sont réfugiés dans des pays voisins et qu'environ 148 mille ne sont pas retournés en Angola.

Après 16 ans de paix, aujourd'hui l'Angola est un pays d'accueil pour de milliards de migrants et de réfugiés, notamment ceux de la région des Grands Lacs, accueillant près de 46 mille réfugiés provenant majoritairement de la République Démocratique du

Congo. Les derniers groupes de réfugiés de la RDC ont traversé notre frontière terrestre avec le début des conflits en avril 2017.

La République d'Angola est signataire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme et a adhéré, entre autres, à la Convention de Genève de 1951, au Protocole de New York et à la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine sur les Aspects Spécifique en Afrique de 1969, relatifs à la protection des Réfugiés.

En termes nationaux, il existe des documents fondamentaux qui constituent le cadre légal et assure ainsi les droits des personnes en situation de vulnérabilité.

Suite à l'obtention de la paix et de la stabilité en Angola, en Sierra Léone au Rwanda et au Libéria, le Gouvernement angolais a également signé avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés des mémorandums d'entente visant, d'une part à actionner la clause de cessation du statut de réfugié, le rapatriement volontaire des réfugiés et et la réintégration des angolais qui avaient ce statut et, d'autre part, des citoyens des pays sus mentionnés qui ont bénéficié de ce même statut en Angola.

De la même manière, l'élection de l'Angola, pour la deuxième fois au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, pour la période 2018-2020, est une démonstration incontestable des efforts que notre pays effectue pour améliorer la situation des droits de l'homme en général et des migrants en particulier.

**Honorable Députés,  
Mesdames et Messieurs,**

D'après le HCR, tous les jours des centaines de familles sont forcés à abandonner leurs foyers en quête de paix et de stabilité. Nous sommes conscients surtout nous observons que ce n'est pas seulement le conflit armé qui entraîne ces flux migratoires ; les changements climatiques et les asymétries économiques qui continuent à accentuer les niveaux de pauvreté et d'inégalités dans le monde font en sorte que la quête pour des solutions visant l'amélioration de la condition de vie de l'être humain et la pérennité de l'environnement soit une tâche conjointe urgente. D'où l'importance de contribuer ensemble à la pérennité, également, à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, l'un des axes fondamentaux de la stratégie de l'UIP.

**Madame la Présidente,  
Chers collègues,**

La situation des réfugiés, migrants illégaux et des déplacés exige une action concertée de tous les États. Dans ce sens, au sein des Nations Unies, au cours des prochains mois, deux Pactes Globaux seront débattus :

- Le Pacte Global pour la Migration Ordonnée, Régulière et Sûre et
- Le Pacte Global pour les Réfugiés.

Entant que parlementaires nous devons maintenir cette discussion ouverte sur l'arène internationale et suivre et encourager la discussion de ces derniers dans nos pays.

Nous les parlementaires nous nous trouvons dans une situation unique et privilégiée pour aider à réduire l'indécence d'abus contre des êtres humains qui se trouvent dans la condition de migrants, réfugiés e/ou apatrides.

Entant que parlementaires, il revient à nous d'assurer l'existence de législation adéquate, la ratification d'instruments internationaux et la mise en place de mécanismes qui assurent la mise en œuvre de ces instruments légaux.

Nous devons prévoir, adopter et fiscaliser les ressources et les politiques de promotion du développement qui assurent le bien-être des peuples et promouvoir le dialogue international pour la promotion de la paix, de la sécurité et le maintien de la stabilité au niveau mondial.

Je termine en soulignant l'importance de l'impact du travail conjoint des Nations Unies, de l'UIP et de l'Union Africaine comme grands catalyseurs de la fin de la saga des déplacés et réfugiés en Afrique et dans le monde.

Je vous remercie !